Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 031-263103095-20251105-CCAS_CA_2025_26-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale
- COMMUNE DE FONSORBES –
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance-du-Touch

Séance du 05 Novembre 2025

Acte n° CCAS 2025-26

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq novembre à 18 h 15,
le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Fonsorbes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Françoise SIMEON.

Présent·e·s	Mmes BRUN, COUSTEAU, DURIER, GOSSELIN, LACOSTE, SEVERAC J, SIMÉON, VITET MM. FEDOU, PILET, SEVERAC Ph.	**Membres en exercice** 17
Absent.e.s représenté.e.s	Mme CANE a donné procuration à Mme SIMÉON Mme DAVILA a donné procuration à Mme BRUN Mme LEMIRE a donné procuration à Mme SEVERAC J. Mme RAZAFIMBAHINY a donné procuration à Mme GOSSELIN Mme RIPOLL a donné procuration à Mme LACOSTE	**Membres présents** 11
Absent.e.s	Mme DUBOIS Ghislaine	**Date de la convocation** 30 octobre 2025
Secrétaire de séance	Mme BRUN Véronique	

Thème	**7.10 – DIVERS**
Objet	**Attribution d'une aide de 500 €uros à la Croix Rouge –Epicerie Sociale-**

Madame la Présidente expose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS les difficultés d'approvisionnement dans lesquelles se trouvent actuellement les trois associations caritatives implantées sur la commune (Secours Catholique, Restos du Cœur et la Croix Rouge).

Vu les aides versées l'année précédente à ces associations et que le montant ne peut pas être supérieur,

Considérant la volonté du Conseil d'Administration du CCAS d'allouer ce montant de 500€ à chacune des 3 associations caritatives de la commune,

Précisant que la Croix-Rouge a une préférence pour recevoir un virement au lieu des bons de commande,

Entendu l'exposé de Mme la Présidente et après en avoir délibéré,
le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés
DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le versement de la somme de 500.00 € (cinq cent €uros) par virement à la Croix Rouge Française de Colomiers-Epicerie Sociale-dans les conditions précédemment définies,

Article 2 : de télétransmettre la présente délibération à la Préfecture de la Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

Article 3 : de publier la présente délibération sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes durant deux mois.

Article 4 : d'insérer la présente délibération dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Fonsorbes du 05 novembre 2025.

Article 5 : de rendre exécutoire la présente délibération à compter de sa télétransmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes.

Article 6 : que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente sont autorisées à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance

Véronique BRUN

CCAS DE FONSORBES

Mme la Maire,
Présidente du CCAS

Françoise SIMÉON

Délibération publiée sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le	*17/11/2025*
Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil d'Administration du CCAS du 05 novembre 2025 publié sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le	*17/11/2025*